Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260522-2026_43-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 12 mai 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, maire.

Étaient Présents : ,
Mmes N. LE MEST, E. POTEL, H. SIVINIANT, L. FÉGAR, O. LEMESLE, L. BOURDON, A. FERCOQ-LE GUEN, M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT, MM E. PENVEN, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, F. MANGARD, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, A. RONDEAU, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN
K. MARIE, procuration à L. FEGAR.

Absents : J. COQUILLON

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	24
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Hélène SIVINIANT.

3. TRAVAUX

A. Convention de servitude SDE poste de Kerlouzouen

2026-43

Exposé des faits : Monsieur Le Maire indique que dans le cadre du projet de renouvellement basse tension et du renforcement du réseaux électrique, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor souhaite implanter un poste transformateur sur le domaine public dans l'accotement de la route de Kerhervé (voie communale N°24b) au lieu-dit Kerlouzouen.
L'emprise concernée représente 3.4 m².
Le poste sera de couleur kaki.

Décision :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

SIGNER la convention de servitudes correspondante, entre la Commune et Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, annexée à la délibération ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260522-2026_43-DE

AUTORISER le Maire ou son délégué à signer la convention de servitude jointe à la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

À Ploubezre, le vendredi 22 mai 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

MAIRIE DE PLOUBEZRE Côtes-d'Armor

Le secrétaire,

Hélène SIVINIANT

MAIRIE DE PLOUBEZRE Côtes-d'Armor